REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20230831-DC_2023_066

Pyrénées Audoises
Communauté de Communes

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 AOUT 2023

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2023-066

Attribution du marché de travaux de rénovation énergétique du refuge de Camurac

Date de convocation : 4 août 2023	**Liste des délibérations affichées le** : 2023		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 39 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 11	Autres absents : 34	Votants : 39

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéraza), Rose-Marie DAROT (Espéraza), Elvire ANDREWS (Espéraza), Patrick CAZAUD (Espéraza), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Pierre CASTEL (Quillan), Jean POLY (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoit), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Ghislaine PLAS (Val de Lambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Néant

Excusés : Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Jacques MANDRAU (Quillan), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol) et Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette).

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Eric ASTIER (Corbieres), Julie LE MORVAN (Espéraza), Olivier FROMILHAGUE (Espéraza), Gaël SAN MARTIN (Espéraza), François LACROIX (Espezel), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Jean-Pierre EXPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Georges BENNAVAIL

La station de ski de Camurac a bénéficié en 2022 de travaux de rénovation et d'aménagement de ses équipements. Cette 1ère phase de travaux consistant essentiellement en des mises aux normes d'accueil, d'hygiène et d'accessibilité, un volet dédié à la rénovation énergétique du chalet à usage de restauration a été initié pour l'année 2023.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20230831-DC_2023_066

Il ressort en effet du Diagnostic de performance énergétique réalisé le 21 avril 2023 un classement du bâtiment en catégorie G, tant pour la consommation énergétique que pour les émissions de gaz à effet de serre, et les travaux prescrits permettraient un gain estimé de 50% de la consommation énergétique et de 95% d'émission de GES.

Les subventions ayant été notifiées à la CCPA, le budget prévisionnel de l'opération a été établi comme suit :

Dépenses HT		Financement		
Travaux couverture	65 000,00 €	Etat – Fonds vert	30%	61 050,00 €
Fourniture et pose menuiseries alu	80 000,00 €	Commissariat de Massif	30%	61 050,00 €
Installation chauffage bois	40 000,00 €	Département	20%	40 700,00 €
Maîtrise d'œuvre	18 500,00 €	Autofinancement CCPA	20%	40 700,00 €
TOTAL	**203 500,00 €**	**TOTAL**	**100%**	**203 500,00 €**

Après consultation des entreprises, il convient donc d'attribuer le marché de travaux.

Objet du marché

Marché de Travaux - Rénovation énergétique du refuge de la station intercommunale de ski de Camurac

Marché passé en Procédure adaptée (art L2123-1 et s. du Code de la Commande Publique)

Maître d'Œuvre : cabinet d'Architecture Philippe LACROIX.

Lot n°1/ Couverture

Lot n°2/ Menuiseries extérieures bois aluminium

. Variante : châssis, fenêtres et baies en PVC

Lot n°3/ Chauffage (offre de base : chaudière à granules)

. Option supplémentaire : fourniture et pose d'un ballon d'eau chaude de 300L

. Variante : système de chauffage par pompe à chaleur.

Durée du marché : Les travaux devront être réceptionnés impérativement avant le 1er juin 2024, en tenant compte de l'ouverture au public de l'équipement durant la saison hivernale de ski.

Date envoi publicité et supports concernés : 19/06/2023 - Plateforme de dématérialisation www.e-marchespublics.com et JAL *L'Indépendant*

Date de la visite sur site des candidats : 03/07/2023 (5 candidats présents)

Date limite de réception des offres : 08/07/2023 à 12h

Date d'ouverture des plis : 10/07/2023

Date de présentation à la commission MAPA pour avis : *24/07/2023*

Nombre et liste des candidats ayant remis une offre : 5

Entreprise - Code Postal / Ville	Lots
SARL DE DIOS Frères – 09 300 LAVELANET	Lot 2
SAS IZARD – 11 300 LIMOUX	Lot 3
Pays de Sault construction – 11 340 ROQUEFEUIL	Lots 1 et 3
MP Charpente – 11 230 CHALABRE	Lot 1
EURL Julien PLOMBERIE – 11 140 PUILAURENS	Lot 3

Les dossiers de candidature sont complets.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023
Application agréée E-legalite.com
099_DE-011-200043776-20230831-DC_2023_066

Cependant, l'offre de l'entreprise Pays de Sault construction n'est pas conforme aux spécifications techniques pour le lot 1, concernant la compatibilité des matériaux aux normes anti-feu des ERP. Il convient donc de déclarer cette offre non conforme.

Jugement des offres proposé

Rappel des critères annoncés dans le règlement de consultation

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1- Prix total des prestations au vu des prix proposés au DPGF : 70%

Selon la formule suivante : devis le plus bas / prix de l'offre x 70 = note de l'offre/70

2- Valeur technique au regard des éléments présentés : 30%

Notes pondérées proposées pour les offres des candidats :

Lot	Candidat		Montant total HT	Note prix / 70	Note tech /30	Note globale	Classement
1/ Couverture	Pays de Sault construction		51 658,50 €	Offre non conforme			
	MP Charpente		61 537,45 €	70,00	30,00	100,00	1
2/ Menuiseries extérieures	SARL DE DIOS Frères	Offre de base alu	65 641,00 €	60,91	30,00	90,91	1
		Variante châssis et fenêtres en PVC	57 116,00 €	70,00	20,00	90,00	2
3/ Chauffage	SAS IZARD	Offre de base chaudière à granules	/	/	/	/	/
		Variante pompe à chaleur	36 464,00 €	28,95	25,00	53,95	3
		Option sup ballon d'eau chaude	/				
	Pays de Sault construction	Offre de base chaudière à granules	15 080,00 €	70,00	15,00	85,00	1
		Variante pompe à chaleur	/	/	/	/	/
		Option sup ballon d'eau chaude	1 150,00 €				
	EURL Julien PLOMBERIE	Offre de base chaudière à granules	21 202,12 €	49,79	15,00	64,79	2
		Variante pompe à chaleur	/	/	/	/	/
		Option sup ballon d'eau chaude	1 086,50 €				

L'offre de l'entreprise Pays de Sault construction pour le lot 1 n'est pas conforme aux spécifications techniques anti-feu pour les ERP. Il convient donc de déclarer l'offre irrégulière.

Le devis de la SARL DE DIOS Frères a été corrigé à la suite d'une erreur manifeste de calcul (quantité supérieure au CCTP pour la fourniture de baies vitrées 2850x1700, calculée 5 au lieu de 1).

Proposition d'affermissement des options supplémentaires :

- Fourniture et pose d'un ballon d'eau chaude par l'attributaire du lot 3.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis de la commission MAPA du 24/07/2023,

REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20230831-DC_2023_066

Vu le rapport d'analyse des offres présenté,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	39	**Suffrages exprimés**	**39**
Retraits avant vote	0	**Pour**	**39**
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

<u>Article 1 :</u> Le marché de travaux de rénovation énergétique du refuge à usage de restaurant associé à la station intercommunale de ski de Camurac est attribué comme suit :

Lot	Attributaire		Montant HT
1/ Couverture	**MP Charpente**		**61 537,45 €**
2/ Menuiseries extérieures	**SARL DE DIOS Frères**	**Offre de base menuiseries alu**	**65 641,00 €**
3/ Chauffage	**Pays de Sault construction**	**Offre de base chaudière à granules**	**15 080,00 €**
		Option ballon d'eau chaude	**1 150,00 €**
TOTAL MARCHE			**143 408,45 €**

<u>Article 2 :</u> Le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution du marché, y compris par voie d'avenant pour des modifications non substantielles ou de faibles montants au sens des articles R2194-7 et R2194-8 du Code de la commande publique.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PYRENEES AUDOISES

Acte certifié exécutoire compte tenu

- *de sa transmission en sous-préfecture le* 21/09/23
- *et de sa publication le* 21/09/23